



Une Licence = une offre de pratique

Les féminines
Saison 2018 - 2019

Joueuse née en	Sa licence	Avec les filles, elle peut jouer en	Avec les garçons, elle peut jouer en
2013	U6F	U8F	U7
2012	U7F	U8F	U7 - U9
2011	U8F	U8F - U11F	U7 - U9
2010	U9F	U11F	U9 - U11
2009	U10F	U11F	U11 - U9
2008	U11F	U11F - U13F	U11 - U12 - U13
2007	U12F	U13F	U12 - U13 - U11
2006	U13F	U13F - U15F	U13 - U12 - U14 - U15
2005	U14F	U15F	U14 - U15 - U13
2004	U15F	U15F - U19F	U15 - U14
2003	U16F	U19F - SF*	U15 pour les filles des Pôles ESPOIRS féminins
2002	U17F	U19F - SF*	
2001	U18F	U19F - SF	
2000	U19F	U19F - SF	



- **En rouge** les surclassements autorisés après accord médical (article 73 des Règlements Généraux FFF)
- **En bleu** les déclassements autorisés dans la catégorie immédiatement inférieure (article 155 des Règlements Généraux FFF)
- 3 joueuse U16F peuvent participer à la compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)
- 3 joueuses U17F peuvent participer à la compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)

U16F / U17F EN SENIORS F

ATTENTION

ARTICLE 73 DES R.G. FFF Demande de surclassement OBLIGATOIRE

- U16F** • 3 joueuses U16F peuvent figurer sur la feuille de match en compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)
- U17F** • 3 joueuses U17F peuvent figurer sur la feuille de match en compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)

La participation des joueuses U16F et U17F présentes sur la liste des joueuses des pôles espoirs féminins ou internationales jeunes féminines fournie par la DTN est autorisée sans limitation (NATIONAL DIVISION 1 à REGIONAL 1 FEMININ) mais ne sont pas exemptées de la demande de surclassement.

Bordereau disponible sur le site suivant:

<https://foot-centre.fff.fr/documents/?cid=121&sid=5&scid=155&sscid=-1>



- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 en U19
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U17 en senior
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 F et U17 F en senior

1

Dans les conditions de l'article 73-alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF et s'ils satisfont à l'ensemble des examens demandés :

- Les joueurs U16 peuvent pratiquer en compétition nationale U19 (Championnat National et Coupe Gambardella),
- Les joueurs U17 peuvent pratiquer en Senior, en compétitions nationales, de Ligue et de District,
- Les joueuses U17F et U16 F peuvent pratiquer :
 - en Senior en compétitions nationales, dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve





Les féminines Saison 2018 - 2019

Sont autorisées à jouer en
SENIORS F
FOOT à 8 ou FOOT à 11

U20F et SENIORS F

U19F et U18F

U16F et U17F autorisées sous réserve du dossier
médical de surclassement

Sont autorisées à jouer en
U19 F
FOOT à 8 ou FOOT à 11

U19F et U18F

U17F et U16F

U15F limitée à 3 joueuses sur la feuille de match sous
réserve de l'article 73 des R.G. FFF

Sont autorisées à jouer en
U15 F
FOOT à 8 ou FOOT à 11

U15F et U14F

U13F limitée à 3 joueuses sur la feuille de match sous
réserve de l'article 73 des R.G. FFF





Les féminines Saison 2018 - 2019

Sont autorisées à jouer en
U13 F
FOOT à 8

U13F et U12F

U11F limitée à 3 joueuses sur la feuille de match sous
réserve de l'article 73 des R.G. FFF

Sont autorisées à jouer en
U11 F
FOOT à 5

U11F , U10F et U9F

U8 F limitée à 3 joueuses sur la feuille de match sous
réserve de l'article 73 des R.G. FFF

Sont autorisées à jouer en
U8 F
FOOT à 4

U8F , U7F et 6F

PLATEAUX U7 Garçons



EQUIPE FEMININE EN MIXITE

ARTICLE 155 DES R.G. FFF
ARTICLE 136.3 DES R.G. FFF

ATTENTION



les équipes féminines U15F ou U14F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13.

CAS N° 1

- Il n'y a pas de championnat U15F régional ni départemental.

CAS N° 2

- Il y a un championnat U15F régional ou départemental, le club engage son équipe 1 U15F dans le championnat spécifique féminin et peut alors inscrire sa deuxième équipe dans une compétition masculine

EQUIPE FEMININE EN MIXITE



les équipes féminines U13F ou U12F peuvent participer à des épreuves départementales masculines U11.

CAS N° 1

- Il n'y a pas de championnat U13F départemental.

CAS N° 2

- Il y a un championnat U13F départemental, le club engage son équipe 1 U13F dans le championnat spécifique féminin et peut alors inscrire sa deuxième équipe dans une compétition masculine



les équipes féminines U9F peuvent participer aux plateaux masculins U9.



les équipes féminines U8F peuvent participer aux plateaux masculins U7.

